

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 4

présenté par
M. Diard, rapporteur
au nom de la commission des lois
saisie pour avis

ARTICLE 44

À l'alinéa 4, supprimer le mot :

« progressivement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une mention inutile et imprécise.